

REUNION du 16 février 2016

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	12
Procuration	1

L'an deux mil seize, le mardi 16 février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

Présents : Mmes AUBERT, FLORET, ROCHERAY-FAUCON, TANILIAN, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN, ROSSIGNOL et VIVET.

Excusées : Mmes MITHIEUX (procuration à S.FLORET), NAVARDIN et PATRAS,

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015.

Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local année 2016 pour l'aménagement de la zone INA du chef-lieu et pour la construction des locaux communaux (bibliothèque et salles associatives). A l'unanimité, ce point est inscrit à l'ordre du jour.

2016 – 01 Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'O.P.A.C. de la Savoie pour la construction des locaux communaux

Vu la délibération n°2015-17 en date du 21/04/2015 relative à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'O.P.A.C. de la Savoie pour la construction des locaux communaux,

Le maire rappelle que dans le cadre du projet commun de construction de locaux communaux (bibliothèque et salles associatives) et de locaux intercommunaux dédiés à la petite enfance (structure multi-accueil, relais assistantes maternelles et lieux de parentalité), la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à l'O.P.A.C. de la Savoie. La convention de mandat fixait la rémunération du mandataire à 13 529.69 € HT et prévoyait un ajustement en cas de modification du programme conduisant à une augmentation de l'enveloppe financière, à concurrence de 2.85 % de la dépense supplémentaire HT. Le coût de l'opération a été mis à jour au stade de l'avant-projet sommaire, intégrant le coût du foncier, les taxes d'aménagement et de participation à l'assainissement collectif ainsi que l'estimation des stationnements, réseaux et aménagements divers et le montant réajusté de la maîtrise d'œuvre. Il prend également en compte le nouveau tableau des surfaces, du fait de l'évolution du projet et de l'intégration des surfaces des dégagements et des locaux communs. Le nouveau coût d'objectif de l'opération est porté à 678 490.00 € TTC au stade de l'avant-projet sommaire. La rémunération du mandataire (incluse dans ce coût d'objectif) pour la commune s'élève désormais à 15 821.00 € HT. Ces modifications sont reprises dans un avenant à la convention de mandat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 1 abstention et 12 voix pour,

* **approuve** l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec l'O.P.A.C. de la Savoie,

* **valide** le montant de l'opération mis à jour au stade de l'avant-projet sommaire,

* **autorise** le maire à effectuer toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à cette mission,

* **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget communal des années 2016, 2017 et 2018.

2016 – 02 Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2016 pour la construction d'un bâtiment de services publics

Le maire rappelle que depuis plusieurs années, le projet de construction de salles et de bibliothèque communales associé à un projet d'une structure multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles par l'intercommunalité Cœur de Savoie et à la construction de logements de l'O.P.A.C. est à l'étude. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été établie en 2015 désignant l'O.P.A.C. de la Savoie comme maître d'ouvrage pour les deux collectivités. L'avancée actuelle du dossier permet d'envisager une utilisation des locaux communaux à l'automne 2017 ou début 2018. Le coût des travaux pour la bibliothèque et les salles associatives est estimé à 534 406.00 € HT auquel il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre pour 15 821.00 € HT et les frais de mobilier pour 17 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** le projet de construction d'un bâtiment de services publics estimé à 567 227.00 € HT,

* **valide** le plan de financement prévisionnel,

* **sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de la préfecture de la Savoie au titre de la D.E.T.R. 2016,

* **demande** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,

* **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés.

2016 – 03 Admission en non-valeur sur le budget M49

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2343-1, R1617-24, D2342-4 et D2343-3,

Vu la demande d'admission en non-valeur de titres irrécouvrables du trésorier dressée sur l'état des produits communaux à recouvrer en date du 4/12/2015, du fait de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant l'effacement de toutes les dettes,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **décide** d'admettre en non-valeur les produits (facture eau et assainissement) pour un montant de 316.83 € pour l'année 2013,

* **dit que** cette dépense sera imputée au compte 6542 du budget 2016 Eau et assainissement.

2016 – 04 Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016 au titre du développement d'infrastructures en faveur du logement, pour l'aménagement de la zone du chef-lieu

Vu la délibération n°2015-43 en date du 17/11/2015 relative à la convention de groupement de commandes avec l'OPAC de la Savoie pour l'aménagement de la zone INA du chef-lieu,

Le maire rappelle que depuis plusieurs années le projet d'aménagement de la zone constructible du chef-lieu est à l'étude.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été établie en 2015 avec l'O.P.A.C. de la Savoie pour constituer un groupement entre les deux entités qui assurera la maîtrise d'œuvre de ce projet, notamment le plan d'aménagement pour permettre la construction d'environ 70 logements privés et publics, tel que défini au plan d'occupation des sols. Le coût total des travaux ayant pour but la viabilisation de lots à bâtir, la création d'espaces et d'équipements publics liés aux projets d'aménagement du chef-lieu est estimé à 867 644.00 € HT, dont 462 863.00 € HT pour la commune.

Il précise qu'une demande de subvention au titre de la dotation de soutien de l'Etat à l'investissement public local prévu par la loi de finances 2016 peut être déposée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 1 abstention et 12 voix pour,

* **approuve** le projet d'aménagement de la zone du chef-lieu,

* **valide** le plan de financement prévisionnel pour un montant de 462 863.00 € HT,

* **sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de la préfecture de la Savoie dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local année 2016,

* **demande** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,

* **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés.

2016 – 05 Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016 au titre des équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, pour la construction d'un bâtiment de services publics,

Le maire rappelle que depuis plusieurs années, le projet de construction de salles et de bibliothèque communales associé à un projet d'une structure multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles par l'intercommunalité Cœur de Savoie et à la construction de logements de l'O.P.A.C. est à l'étude. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été établie en 2015 désignant l'O.P.A.C. de la Savoie comme maître d'ouvrage pour les deux collectivités. L'avancée actuelle du dossier permet d'envisager une utilisation des locaux communaux à l'automne 2017 ou début 2018. Le coût des travaux pour la bibliothèque et les salles associatives est estimé à 534 406.00 € HT auquel il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre pour 15 821.00 € HT et les frais de mobilier pour 17 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** le projet de construction d'un bâtiment de services publics estimé à 567 227.00 € HT,

* **valide** le plan de financement prévisionnel d'un montant de 567 227.00 € HT,

* **sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de la préfecture de la Savoie au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016,

* **demande** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,

* **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés.

Débat d'orientation budgétaire

Le maire présente les projets de l'année 2016 pour les 3 budgets :

Budget de la Commune :

La poursuite de l'élaboration du PLU : 27 000.00 €,

L'acquisition de terrains : BAILLY (760 € + 900 € acte) et échange Rte Apremont (acte 1 600 €)

L'acquisition de matériel :

- Enseignants : ordinateurs et matériel : 1 500 € en investissement (dont 800 € de matériel sport de 2015 mandaté en 2016),
- Ecole : nouveaux stores et petit matériel pour déménagement classe CE : 2 000 €,
- Salle polyvalente : 1 table inox (450 €),
- Mairie : 1 sono portative (169 €),
- Ménage : aspirateur école (eau et poussière) : 500 €
- Services techniques : petite tronçonneuse (400 €), autres après inventaire du matériel, Location de matériel (taille-haie, mono-brosse école),

Des travaux de voiries avec la réfection d'enrobés (10 000.00 €), l'étude pour l'élargissement du Chemin des Gouttes (6 000.00 €)

La poursuite des travaux de mise en accessibilité : église (15 000 €),

Des travaux sur le réseau d'éclairage public (8 000 € dont subvention de l'ADEME à 30%),

La fin de la réfection de la mairie : porte, sol et stores (7 000.00 €),

Le démarrage de la construction du nouveau bâtiment : 140 000.00 €.

Budget Eau et assainissement :

La rénovation du réseau AEP Ch de Chacuzard sur 2 ans (100 000 €) et le déplacement de la canalisation et l'extension de la canalisation AEP Chemin du Bret (4 000 €).

Budget annexe zone INA du chef-lieu :

Etude pour la viabilisation (109 500.00 €) / Recettes : vente de terrain OPAC : 274 000 €

Divers :

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2014-28 du 22/04/14) :

le maire informe le conseil municipal des décisions prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants :
 - parcelles n°AC 73 et 86 (maison) à « Chacuzard » le 28/12/2015,
 - parcelle n°AE 222 (terrain) à « En Bellier » le 25/01/2016,
 - parcelle n°AE 223 (terrain) à « En Bellier » le 25/01/2016,
 - parcelle n°AK 43 (local) à « Les Vernatières » le 25/01/2016.

***Règlement de la salle polyvalente :**

Denis MEUGNIER présente les modifications apportées au règlement de location de la salle polyvalente, dont notamment l'inscription dans le contrat de location du nombre de tables demandées par le locataire suite à l'acquisition de nouvelles tables, la conservation pendant un délai de 15 jours des chèques de caution et le nouveau tarif pour la période hivernale (du 1/10 au 31/03) fixé à 240 €.

*** Ecole :**

Sylviane FLORET évoque le projet de déplacement de la classe du cours élémentaire dans le groupe scolaire, au premier étage. Ce changement permettra aux élèves de travailler avec ceux du cours moyen. Il faudra probablement prévoir l'acquisition de petit matériel ou du mobilier pour cette installation.

*** Projet d'aménagement du chef-lieu :**

Sylviane FLORET fait part de l'avancement de ce dossier : le permis d'aménager va être déposé avant la fin du premier semestre 2016.

*** Réunion publique pour le plan local d'urbanisme :** aura lieu le 26 février à 18 heures 30 en présence du bureau d'études Terre d'Urbanisme, des services de la DDT et de Métropole Savoie

*** Repas des aînés :** il aura lieu le dimanche 20 mars 2016.

*** Journée l'environnement :** le 30 avril 2016 de 10 h à 16 h devant la salle polyvalente. Cette manifestation sera organisée en collaboration avec la commune de Les Marches, où seront présents l'ASDER, le SIBRECSA, etc... pour différents ateliers.

*** Plan communal de sauvegarde :**

Jean FASSEL fait état de l'avancement de ce dossier. Il fait part du projet d'envoi de courriers aux entreprises de la commune pour recenser leur matériel pouvant être mis à disposition et aux habitants pour constituer une réserve communale de sécurité civile, en cas de risques majeurs survenant sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.